

## Compte-rendu du Conseil de l'ED Sciences du Végétal du 14 janvier 2020

Présents : M. Delarue, P. Ratet, S. Nadot, A. Gratiass-Weill, D. Laloi, R. Le Hir, I. Debeaujon, C. Damesin, T. Geneste, O. Bouchabke, G. Duville, F. Cornet, E. Verrier, E. Jeanne, B. Alunni, F. Barneche, C. Raynaud, S. Merlot, T. Flutre, E. Jenczewski, M. Fournier

Excusés : T. Rouxel, M. Viaud, P. Meimoun, A. Péry, E. Planel, C. de Vitry  
Secrétaire de séance : M. Fournier

Début de la séance : 14h10.

- Présentation du nouveau Conseil de l'ED SdV, missions et fonctionnement

Après un tour de table, Marianne Delarue, la nouvelle Directrice de l'ED au 1<sup>er</sup> janvier 2020, rappelle les missions du Conseil et le rôle de ses membres à travers un diaporama.

L'ED met en œuvre une politique d'admission des doctorants, participe à la recherche de financements, propose des activités de formation, notamment une formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique, assure une démarche qualité avec la mise en place des comités de suivi individuel (ex-comités de thèse) et effectue le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs.

Quelques chiffres :

- 116 doctorants en 2018-2019. Légère baisse (-10) qui s'explique en partie par le refus de certains organismes (INRAE, CNRS, etc...) d'accueillir dorénavant des doctorants boursiers sans contrat de travail.
- 45% de doctorants étrangers de 21 nationalités.
- Le nombre de thèses avec un financement CIFRE est en hausse.
- 200 encadrants potentiels, 10 Unités de recherche, 7 sites géographiques

L'ED est rattachée à deux Graduate Schools :

- Rattachement primaire : Life, Agronomical, Environment al Sciences (LAES)
- Rattachement secondaire : Life Science and Healt (LSH).

L'ED fait partie de l'Ecole Universitaire de Recherche SPS (Saclay Plant Sciences)

- Nomination de membres externes dans le conseil de l'ED

Emilie Planel, experte chez l'Oréal et membre externe non permanente du Conseil accepte de continuer sa mission sur l'insertion professionnelle des docteurs en entreprise.

David Laloi, maître de conférences à Sorbonne Université, continue également en tant que membre externe  
Patrice Meimoun, maître de conférences à Sorbonne Université et Alexandre Péry, directeur de recherche à AgroParisTech nous rejoignent.

Amélie Beury, de la société Sipre, ne souhaite pas se représenter.

Un ou deux noms supplémentaires sont proposés, en attente de confirmation.

- Rappel fonctionnement de l'ED:

L'ED n'accepte pas de co-direction de thèse, il est accepté un seul directeur de thèse. Par contre, un ou plusieurs co-encadrants sont admis.

Exception faite pour les cotutelles, où le directeur de thèse de chaque pays dirige la thèse.

Autre exception : sur certains AAP si la thèse est interdisciplinaire (ex : biologie et math)

Il est rappelé également qu'un financement de la thèse est obligatoire au moins jusqu'à la remise du manuscrit.

- Concours annuel 2020 : les dates jalons depuis l'Appel à Projets jusqu'au concours, ainsi que les modalités sont rappelées dans la présentation.

L'ED n'exige pas de publication pour que la thèse puisse être soutenue. En revanche, une publication au plus tard 1 année après la soutenance est exigée pour qu'un même directeur de thèse puisse déposer un projet au concours.

Les membres du jury du concours ne doivent pas avoir de conflit d'intérêt avec les porteurs de projet.

Le jury n'évalue pas le projet scientifique (projets qui ont tous été validés au préalable par les directeurs d'unité de recherche) mais la qualité du candidat, son adéquation et sa motivation avec le projet de thèse auquel il postule. .

Le Conseil proposera, lors de l'évaluation des projets le 20 mars prochain, des noms des potentiels membres du jury en fonction des thématiques.

9 contrats doctoraux sont attribués cette année. L'année prochaine, 15% des contrats attribués par Paris Saclay seront fléchés sur des contrats en cotutelle ou bien pour des actions-phare.

Les deux contrats SPS seront alloués en amont du concours, au mois de mai.

- Auditions des doctorants hors concours : après discussion, il a été décidé que les membres du Conseil continueront à auditionner les nouveaux doctorants inscrits n'ayant pas passé le concours.
- Comités de suivi : il faut un ou plusieurs représentants de l'ED (titulaire, suppléant) pour assister aux comités de suivi, selon la taille du laboratoire. Une mise à jour des représentants dans les unités est demandée.

Le nombre de membres d'un comité est limité et ne doit pas se substituer à un « lab meeting ». Le doctorant présente son travail devant des experts. Il doit avoir une discussion en absence du directeur de thèse. De même, le directeur de thèse doit pouvoir discuter en absence du doctorant.

- Calendrier prévisionnel Conseils ED

- 20 mars 2020 journée : salle de conférence du bâtiment 360
- 22 avril matin : salle de conférence du bâtiment 360
- 1<sup>er</sup> juillet matin : salle de conférence du bâtiment 360

Fin séance : 17h15